

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 14 Février 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mmes MANCINI Angélique, ROSIC Valérie.
M. MICHEL Claude.

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham, SPADAFORA Christopher, DONADIO Julien, VOLPILHAC Pascal, VAN MEEL Alan, AJJANI Rachid,

Reçus : Mme LABATUT Corinne, MM. SAHBI Riad (contacté par téléphone), EL ALLOUCHI père, EL ALLOUCHI Youssef

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.


La Commission des Arbitres vous souhaite une belle et heureuse année 2023


La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

La Commission des Arbitres tient à féliciter :

- Mme Labatut Corinne
- M. El Allouchi Youssef
- M. Sahbi Zacharia

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

Pour l'obtention de leur écusson. Bravo à vous

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **FC ENTRAIGUES** demande tardive, faites vos demandes 21 jours avant la date de la rencontre
- **PHENIX FEMININ CAVAILLON** bien reçu votre mail
- **SPC ROGNONNAIS** demande tardive, faites vos demandes 21 jours avant la date de la rencontre
- **CHEMINOT FC AVIGNON** nous avons contacté M. Sahbi Riad pour avoir des explications, nous attendons sa réponse
- **AVS CAMARETOIS** bien reçu votre mail
- **CAUMONT FC** bien reçu votre mail
- **ENT. J. GALIA C. GRAVESON** remerciements transmis
- **US RENAISSANCE PERTUISIENNE** bien reçu votre mail
- **RCB BOLLENE** bien reçu votre mail
- **FC CABANNAIS** dans la mesure du possible
- **US PLANAISE** dans la mesure du possible
- **SO VELLERONNAIS** merci pour votre retour et remerciements transmis

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

- **M. M'HAYA Youssef** justificatif absence match U15F samedi 04 février 2023 Bollène/Entente Phenix Calavon
- **M. SEBTI Zaïdi** justificatif absence match de coupe de l'Amitié S A8F dimanche 05 février 2023 Phenix Calavon/Les Minots de Vasio
- **M. BELHADRI Boudia** justificatif absence match D4 Camaret/Etoile d'Aubune dimanche 12 février 2023
- **M. LAMACHI Fouad** justificatif absence match D4 Poule D du dimanche 12 février 2023 Caumont/Orange
- **M. M'HAYA Youssef, M. M'HAYA Nabil, M. HANTLAOUI Mohamed** remerciements du Club Entente J. Galia C. Graveson
- **M. EL HASSOUNI, M. ZAIM Rachid, M. EL HAMZAOUI** remerciements du club SO Velleronnais
- **M. AGBI Aziz** bien reçu votre mail
- **M. HOORNAERT Vincent** demande prise en compte. Soignez-vous
- **M. CHANCHOU Nicolas** bien reçu votre mail
- **M. FATNASSI Balir** envoyez votre note de frais concernant le club en infraction pour le match du 13/11/2022
- **M. DE CASTRO SILVA Loïc** reposez-vous, bien reçu votre arrêt de travail
- **M. KHAMOUSS Abdel** faites le changement sur votre fiche de renseignement. Nous vous souhaitons le meilleur pour la suite
- **M. RAHIH Adam** justificatif absence match D4 du dimanche 12 février 2023
- **M. AISSAM Allami** reçu votre certificat
- **M. MERZOUG Adnane** note de frais transmise
- **M. OUAHNICH Noah** faites votre indisponibilité sur votre compte
- **M. NIVET Arnaud** note de frais transmise



- **M. SAIDI Essam** merci pour votre initiative
- **M. EL IDRISI Jamal** justificatif absence match D2 US Serignanaise/US Touraine
- **M. EFE Mathieu** note de frais transmise
- **M. AOULAD AHMED Yassin** note de frais transmise
- **M. EFE Mathieu** en attente d'explications sur votre note de frais SPC Rognonais/FC La Barthelette

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreplements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreplement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

